Séance du Vendredi 11 septembre 2020 à 20h45 :

Convocation du 4/09/2020, (affichée le 4/09/2020).

Ordre du jour :

- Intervention de M. Florian BERCAULT, président de LAVAL Agglomération pour présenter le Projet de Territoire ;
- Convention transport scolaire du RPI entre les 2 Communes (en annexe) ;
- Tarif des repas de cantine et de la garderie à partir de l'année scolaire 2020/2021 (en annexe) ;
- Indemnité gardiennage église pour 2020 (479,86 € pour un gardien résidant la Commune) ;
- Droit à la formation des élus suite au renouvellement du conseil municipal ;
- Redevance occupation domaine public dû par ORANGE (448,59 €) ;
- CLECT Laval Agglomération : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant la Commune ;
- Décision modificative de virement de crédits n° 1/2020 Budget Commune : la trésorerie demande que l'imputation comptable des travaux pour le Multisport soit au 2128 et non au 2151 donc virement de crédits du 2151 au 2128 pour la somme de : 74 000 € +
  Article 6413 dépenses (rémunération agent en CDD) + 5 700 € et article 6419 recettes (remboursement salaire agent en arrêt) + 5 700 € ;
- Dossier de consultation du public présenté par SAS BIOENERGAZ en vue d'obtenir l'enregistrement de la création d'une unité de méthanisation à Argentré-du-Plessis soumis à avis du conseil (en annexe) ;
- Commissions permanentes de LAVAL Agglomération (en annexe) ;
- Convention pour utilisation du terrain de football de Launay-Villiers par le FCBG (en annexe) ;
- Demande de certificat d'urbanisme opérationnel : projet transformation d'un bâtiment en habitation rue Madame de Sévigné (voir plan annexé), coût du raccordement électrique (2 680 €) soumis à délibération ;
- Point sur la rentrée scolaire 2020/2021 ;
- Divers ;

Présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilie, Mme SACAZE Catherine, M. GEFFRARD Joseph, Mme POUSSIN Odile, M. BROSSARD Kévin, M. PERCHARD Nicolas (arrivé à 20h50), M. LEMESLE Matthieu, Mme LOUTELLIER Emilie, M. POUPIN Thierry, M. BODIN Thierry, M. GÉRAULT Marc, Mme CHRÉTIEN Séverine (arrivé à 20h50), M. HAQUE Michel, formant la majorité des membres en exercice.
Absent(s) excusé(s) : M. FERRE Jacky
Secrétaire de séance : a été élu Madame LOUTELLIER Emilie
Pouvoir de vote : néant
Approbation du compte-rendu 29 juin 2020

Partie 1 : sujets soumis à débat ou à délibération :

Convention pour la répartition des charges de fonctionnement et contribution des communes concernant le transport scolaire du RPI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que depuis la rentrée scolaire 2020/2021 la compétence du transport scolaire du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) La Brûlatte/La Gravelle incombe aux 2 Communes. C'est la Commune de La Brûlatte qui a signé un marché pour le transport scolaire de ce RPI, les dépenses afférentes à l'organisation de ce transport scolaire seront donc réglées par La Brûlatte et la compensation financière sera versée par Laval Agglo à La Brûlatte.
Les dépenses prises en considération dans la répartition à intervenir entre les 2 Communes (La Brûlatte/La Gravelle) sont la différence entre le coût du transport facturé à la Commune de La Brûlatte et le montant de la compensation versée par Laval Agglomération. La part contributive des communes adhérentes sera proportionnelle au nombre d'élèves de chacune d'elles utilisant le service du transport scolaire du RPI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » accepte cette convention applicable à compter de l'année scolaire 2020/2021, et donne délégation de signature à M. le Maire.
Un exemplaire de la convention sera annexé à la présente délibération.

Intervention de M. Florian BERCAULT, Président de LAVAL Agglomération

20h50 : M. le Maire suspend la séance pour laisser la parole à M. Florian BERCAULT, Président de LAVAL Agglomération et Maire de LAVAL qui est venu se présenter et présenter aux élus la démarche du projet de territoire, à savoir 4 défis à relever :

- La relance économique et transitions
- La réponse collective aux défis climatiques et environnementaux
- Le développement équilibré des communes de l'agglomération
- La démocratisation de l'Agglomération

Il indique qu'il y aura un temps de consultations des élus par Laval agglomération, chaque année une conférence des territoires avec tous les élus de Laval Agglomération. Ensuite il y a eu un échange entre les élus et M. BERCAULT sur diverses questions (représentation des élus aux commissions permanentes, organisation du service des déchetteries…).

21h50 : Reprise de la séance du conseil municipal

Tarif de la cantine et de la garderie à compter de l'année scolaire 2020/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, par «14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide d'augmenter de 6 centimes d'euro le tarif des repas, donc **à compter de l'année scolaire 2020/2021**, le tarif des repas de cantine sera le suivant :

- Repas adulte : ……. **3,56 €**
- Repas enfant : ……. **2,96 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, «14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide d'augmenter de 5 centimes d'euro le tarif de la garderie et de fixer comme suit ces tarifs, à compte de l'année scolaire 2020/2021 :

- Garderie du matin et/ou du soir pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 : ……. 1,35 €/enfant ;
- Garderie du matin et/ou du soir pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 750 : ……. 1,45 €/enfant ;
- Garderie du matin de 8h30 à 8h45 : ……. 0,55 €/enfant

Indemnité gardiennage église 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions » décide de fixer l'indemnité de gardiennage d'église à **479,86 €** pour l'année 2020 (gardien résidant la commune où se trouve l'édifice du culte).

Délibération sur l'exercice du droit à la formation des élus

Le conseil municipal a été informé du droit à la formation des élus et a pris acte du crédit ouvert en 2020, soit la somme de 750 €, pour ce droit à la formation.

Redevance occupation domaine public dû par ORANGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention », décide d'émettre un titre de recettes s'élevant à 448,59 € envers ORANGE, correspondant à la redevance d'occupation du domaine public routier pour l'année 2020.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées LAVAL Agglo

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies IV du Code général des Impôts, Laval Agglomération a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
La CLECT a pour principale mission, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.
Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le conseil communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.
Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal le choix de Laval Agglomération.
Par délibération n°16 juillet 2020, le conseil communautaire a arrêté la composition de la CLECT.de la façon suivante :
- deux représentants par commune hors Laval (1 titulaire et 1 suppléant),
- 10 représentants pour la ville de Laval (5 titulaires et 5 suppléants)
Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE :
de désigner :
- Monsieur DEULOFEU Nicolas, membre titulaire de la CLECT,
- Madame SACAZE Catherine, membre suppléant de la CLECT,

Délibération adoptée suite à un vote à main levée :
Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Décision modificative budgétaire n° 1/2020 Budget Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » vote la décision modificative budgétaire n° 1/2020 ci-dessous détaillée.

		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Prévision BP 2020	461 184 €	461 184 €	592 111 €	592 111 €
DM n° 1	**Du 7/09/2020**				
Art. 2151	Réseaux de voirie	- 74 000 €			
Art. 2128	Autres agencements	+ 74 000 €			
Art. 6413	Personnel non titulaire			+ 5 700 €	
Art. 6419	Remboursement salaire				+ 5 700 €
	Total après DM	**461 184 €**	**461 184 €**	**597 811 €**	**597 811 €**

Dossier de consultation du public présenté par SAS BIOENERGAZ

Le conseil municipal,

Vu le dossier de consultation du public sur le projet soumis à enregistrement présenté par la SAS BIOENERGAZ concernant la création d'une unité de méthanisation située au lieu-dit « La Guérinière » sur la Commune d'Argentré-du-Plessis ;

Vu la note explicative de synthèse transmise aux conseillers municipaux avec la convocation à la réunion du 11 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 9 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions » :

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande présentée par la SAS BIOENERGAZ concernant la création d'une unité de méthanisation située au lieu-dit « La Guérinière » sur la Commune d'Argentré-du-Plessis ;

Commissions Permanentes LAVAL Agglomération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que par délibération en date du 31/08/2020 le conseil communautaire de Laval Agglomération a créé 8 commissions permanentes, à savoir :
1.Transition économique et enseignement supérieur ; 2 Aménagement, habitat et politique de la ville ;
3. Mobilité, 4. Environnement ; 5. Culture ; 6. Sport ; 7. Actions sociales et santé ; 8. Ressource

Monsieur le Maire expose qu'il a été proposé que chaque commission soit composée de manière à laisser la possibilité à chaque commune membre d'y être représentée. Les commissions resteront ouvertes aux élus des communes qui ne sont pas conseillers communautaires selon les modalités suivantes :
• un élu (communautaire ou municipal) ne pourra siéger que dans une seule commission à l'exception des vice-présidents et conseillers communautaires délégués,
• il ne pourra y avoir plus de 3 élus par commune dans une commission (y compris le vice-président de la même commune coanimant ladite commission),
• ce chiffre de 3 par commune est porté à 5 en ce qui concerne la ville de Laval.

Le conseil municipal, a pris acte et accepte le souhait des élus suivants pour participer aux commissions permanentes de LAVAL Agglomération, à savoir :
5 – Commission culture : Mme SACAZE Catherine
7 – Commission Action Sociale et santé : Mme CHRÉTIEN Séverine

Convention de mise à disposition d'un équipement sportif de Launay-Villiers

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention de mise à disposition d'un équipement sportif : stade et locaux sportifs de la Commune de Launay-Villiers, pour la saison 2020/2021.
Ceci fait suite à la création du Football Club de La Brûlatte/La Gravelle et au fait que les 2 communes ne disposent pas d'équipements suffisants pour permettre l'organisation, en toute sécurité, des compétitions sportives.

Il est donc proposé de conclure avec la Commune de Launay-Villiers une convention de mise à disposition d'un équipement sportif (stade et locaux sportifs attenants). Concernant les conditions financières de cette mise à disposition il est indiqué à l'article 12 :
« Les frais occasionnés par la tonte du terrain par l'agent communal, le fonctionnement du tracteur-tondeuse, la consommation d'eau et d'électricité engendrent un coût. Il est estimé à 70€ par jour de matchs programmé en début de saison. Un appel de fonds complémentaire pourra être fait en fin de saison. Les règlements seront effectués trimestriellement pour moitié par chacune des 2 communes concernés : Commune de La Brûlatte et Commune de La Gravelle ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention » accepte de conclure une convention de mise à disposition d'un équipement sportif (stade et locaux sportifs de la Commune de Launay-Villiers) et donne délégation de signature à M. le Maire.

Demande de certificat d'urbanisme opérationnel CUb 053 108 20 K4011

M. le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la demande de certificat d'urbanisme opérationnel CUb 53 108 20 K4011 concernant le projet de transformation d'un bâtiment en habitation sur le terrain cadastré AC n° 16, situé rue Madame de Sévigné, suite à l'avis de Territoire d'Energie Mayenne il convient de réaliser une extension du réseau d'électricité d'une longueur inférieure à 100 mètres (40m environ pour un coût approximatif de 2 680 €).

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, ce raccordement étant exclusif aux besoins du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » **décide de ne pas prendre en charge cette extension de réseau** et demande à Territoire d'Energie Mayenne de traiter cette opération directement avec le bénéficiaire.

Parallèlement, le Conseil municipal s'engage à ne pas autoriser la desserte d'autres constructions existantes ou futures issues du raccordement considéré sous peine de restituer l'intégralité de la participation de 2 680 € supportée par le bénéficiaire.

Partie : sujets non soumis à débat ou à délibération :

M. le Maire fait un point sur les effectifs de la rentrée scolaire, à savoir : 12 CP, 14 CE1, 13 CE2, 12 CM1 et 15 CM2, soit un total de 66 élèves à La Gravelle et un total de 96 élèves dans le RPI.

Divers :

M. le Maire informe les élus, que dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal, il va valider le devis de la sté Atout SINBAD pour l'acquisition de 2 ordinateurs portable pour l'école, soit un devis 1 353,60 € TTC. Il sera demandé un devis pour un autre TBI.
M. le Maire propose que la commission voirie se réunisse pour effectuer un tour des chemins ruraux, voir pour l'éclairage public au lot La Maison Neuve, et voir pour des travaux d'élagage du chemin piétonnier, le chemin des lagunes et le long de l'Oudon, la réunion est fixée au samedi 26/09 à 14h à la Mairie. Un élu demande qu'un courrier soit adressé au propriétaire du 3 lot La Cassée pour l'entretien de son terrain.
Il est également demandé qu'un courrier soit adressé au propriétaire de l'ancien garage automobile situé aux Pavés pour qu'il enlève les batteries et carrosseries de voiture entreposées derrière.
Une réunion de la commission bulletin aura lieu le jeudi 17/09 à 20h à la Mairie.
Un élu indique qu'il a sécurisé l'accès à la cantine/garderie rue Marie Moreau, il est demandé que les sapins de la propriété située au 22 rue Madame de Sévigné, qui débordent sur le trottoir soient taillés.
M. le Maire indique que les travaux au terrain multisport vont reprendre début octobre, qu'il y a des fissures sur les dalles de béton qui vont supporter les jeux, il sera posé un tapis synthétique.
Une élue demande où en est l'implantation de l'abribus route de St Pierre la Cour, M. le Maire signale qu'il vient d'avoir l'accord de LAVAL Agglo qui va déplacer les conteneurs ordure ménagères et les mettre à l'entrée de l'ECOPARC (route de St Pierre) et l'abribus sera installé à la place de ces conteneurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire a levé la séance à 22h50.